



Défense nationale



Grand Prévôt des Forces canadiennes et
Commandant du Gp de la PM des Forces canadiennes
2200, chemin Walkley
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

National Defence



Canadian Forces Provost Marshal and
Commander Canadian Forces MP Gp
2200 Walkley Road
Ottawa ON K1A 0K2

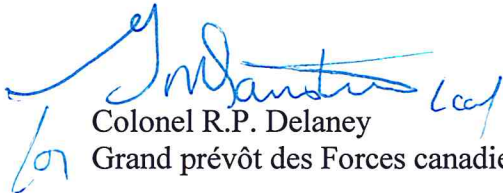
Le 12 mai 2015

Liste de distribution

**AUTORISATION DE LA DIFFUSION PUBLIQUE DES
VERSIONS RÉDIGÉES DE L'ENQUÊTE DU SNEFC
RAPPORT GO# 2015-4282 CONCERNANT L'INCIDENT DE
TIR AMI QUI A ENTRAÎNÉ LE DÉCÈS DU SGT DOIRON**

Référence : Rapport du SNEFC GO# 2015-4282, daté du 22 avril 2015

1. Le SNEFC a mené une enquête indépendante visant à déterminer si la criminalité a joué un rôle dans le décès du Sgt Doiron, et, s'il y a lieu, de porter des accusations.
2. Par la présente, j'autorise la diffusion publique du rapport rédigé du SNEFC, en référence.



Colonel R.P. Delaney
Grand prévôt des Forces canadiennes

Liste de distribution

CEMD
VCEMD
Cmdt COMFOSCAN
Cmdt COIC
JAG
DEM EMIS
SNEFC

SECRET



**CANADIAN FORCES NATIONAL INVESTIGATION SERVICE
CENTRAL REGION
SERVICE NATIONAL D'ENQUÊTE DES FORCES CANADIENNES
RÉGION DU CENTRE**

**GO # 2015-4282
SUDDEN DEATH
CANSOFCOM, IRAQ**

3/2
SECRET

SECRET

	CFPM/GPFC EXPOSÉ DES FAITS (COPIE PAPIER) EG no 2015-4282
--	--

Exposé des faits : Plainte initiale 1

Auteur : Sergent TUSTIN

Date : Le 6 mars 2015

Le 6 mars 2015, à 21 h 30, le capitaine UTTON, du SNEFC RC, a communiqué avec l'officier de service du SNEFC RA et lui a indiqué que les militaires qui étaient en état de préparation élevée et en attente de déploiement dans le cadre de l'Op IMPACT étaient désormais en disponibilité 24 heures sur 24 en prévision de leur départ au Koweït. On a immédiatement communiqué avec le sergent TUSTIN et le caporal SPRINGSTEAD et on les a plus tard avisés qu'ils enquêteraient sur un incident dans lequel un membre des FAC du COMFOSCAN est décédé et trois autres ont été blessés dans le nord de l'Irak.

SECRET

	CFPM/GPFC EXPOSÉ DES FAITS (VERSION PAPIER) EG no 2015-4282
--	--

Exposé des faits : Résumé de l'affaire
Auteur(s) : Sgt TUSTIN/Maj LEBLANC
Date : 22 avril 2015

1. Le 6 mars 2015, à 20 h 30, le SNEFC a appris que le sergent DOIRON est décédé en Irak et que le [redacted] ont été blessés. Le SNEFC a donc envoyé le sergent TUSTIN et le caporal SPRINSTEAD sur les lieux pour mener une enquête.

2. Au cours de cette enquête, bon nombre d'entrevues ont été réalisées, des activités liées aux services mortuaires ont été menées et de nombreux sites ont été visités. Quoique non assujetties à la compétence du SNEFC, les forces amies de l'OP [redacted] ont accepté de se faire interviewer.

3. Les membres des FAC (le sergent DOIRON, [redacted] effectuaient une patrouille légitime et approuvée lors d'une visite du site de l'OP [redacted] où les coups de feu avaient été tirés. Avant son départ, la patrouille a envoyé un rapport sur les cinq grandes questions (qui, quoi, pourquoi, où, quand et comment), qui a été approuvé le 6 mars 2015, à 20 h 16, lorsque le [redacted] a répondu par courriel aux cinq questions en indiquant « You are cleared hot » (traduction : permission d'aller de l'avant). Lorsque la patrouille des FAC, [redacted] s'est approchée des lieux de l'OP, [redacted] afin de ne pas inquiéter les membres des forces amies de l'OP.

4. Au cours de l'enquête, les enquêteurs du SNEFC ont interviewé les membres des FAC concernés, et toutes les réponses de ces derniers étaient compatibles tout au long des témoignages. Voici les faits pertinents signalés dans les déclarations :

a. [redacted] a indiqué que, le 6 mars 2015 dans l'après-midi, son équipe et lui-même se sont rendus au [redacted] OP [redacted] et ont parlé aux peshmergas qui se trouvaient là-bas. Les peshmergas avaient été attaqués pendant la nuit et étaient épuisés. Ils leur ont dit qu'ils avaient besoin d'aide; l'équipe leur a assuré qu'elle reviendrait plus tard dans la soirée [redacted] pour mieux voir dans l'obscurité;

b. tous les militaires interviewés ont confirmé qu'ils ne s'exprimaient pas en arabe lorsqu'ils se sont approchés de l'OP [redacted] et qu'ils avaient fait beaucoup de bruit. L'un des membres des FAC, [redacted] s'est exprimé en arabe en prodiguant les premiers soins au [redacted] après que les coups de feu avaient été tirés;

SECRET

- c. tous les membres des FAC ont confirmé qu'ils n'avaient pas tiré la glissière de leur arme ni riposté;
 - d. dès qu'il a entendu les membres de l'OP en train de tirer la glissière de leur arme, le sergent DOIRON a crié « wow, wow, wow, Canada »
l'OP mais on a tiré sur lui;
 - e. les quatre membres de la patrouille ont été blessés dans cet incident.
5. Le SNEFC a interviewé toutes les forces amies qui était présentes sur les lieux de l'OP, y compris le tireur. Voici les éléments importants qui ont ressorti de ces entrevues :
- a. Les enquêteurs du SNEFC ont demandé si le manque de sommeil ou le stress lié au fait que d'être sur le qui-vive auraient pu provoquer une telle erreur, a répondu : « oui, oui, oui, oui, ce jour-là et nous étions épuisés ».
 - b.
 - c.
 - e.
6. Le 12 mars 2015, à 00 h 16, les enquêteurs du SNEFC ont obtenu les résultats de l'autopsie. En fait, le rapport de l'autopsie a révélé que le sergent DOIRON

SECRET

SECRET

7. Il a été déterminé au cours de l'enquête que les forces amies occupant des postes opérationnels

L'un des commandants des forces amies qui a été interviewé,

8. En raison des actes dont ont été victimes les membres des FAC, des procédés ont été mis en place pour s'assurer que ce type d'incident ne se reproduit plus.



SECRET

SECRET

	CFPM/GPFC EXPOSÉ DES FAITS (VERSION PAPIER) EG no 2015-4282
--	--

Exposé des faits : Conclusion

Auteur : Sergent TUSTIN

Date : le 29 mars 2015

L'enquête menée par le SNEFC sur la mort subite en milieu opérationnel du sergent DOIRON a révélé que le sergent avait été tué par les peshmergas qui l'avaient pris, ainsi que d'autres membres de des FOOS, pour des combattants du groupe État islamique.

For: 5478

Printed On: 22 Apr 2015

Page 1 of 1

SECRET